



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

CM2021/12/17/30 : PARTICIPATION AU FORUM DE PARIS SUR LA PAIX

Le Forum de Paris sur la Paix a été lancé en 2018 par le Président de la République pour apporter une réponse aux grands défis contemporains de gouvernance mondiale, mais répond aussi à l'ambition d'installer à Paris un événement annuel contribuant ainsi à renforcer l'influence intellectuelle de la France et la place de Paris dans la compétition des capitales mondiales.

En 2021 le Forum de Paris accueille une fois encore des chefs d'Etat, de gouvernements et des personnalités du monde politique, économique, universitaire, culturel, médiatique et sportif dans un format digital via une plateforme dédiée, en raison de la crise sanitaire.

L'intégralité du programme a été construit de façon à refléter un dialogue ouvert entre tous les acteurs de la gouvernance mondiale autour du thème central qu'est le rebond après la crise et sur le monde de demain, ainsi que trois axes de réflexions que sont l'amélioration de la gouvernance mondiale de la santé, la résilience économique des métropoles, et la solution qu'apporte la big data et les médias sociaux en termes d'enjeux numériques.

Pour cette troisième édition, l'association du Forum pour la Paix a souhaité, à nouveau, mieux associer les grandes collectivités territoriales, car elles jouent un rôle de premier plan dans la gestion de la crise actuelle du COVID-19.

Compte tenu du positionnement de la Métropole du Grand Paris et de son engagement dans la lutte contre la crise sanitaire actuelle notamment grâce à son plan de relance de juillet 2020, ainsi qu'au potentiel qu'offre un tel événement international pour le rayonnement de la Métropole et sa visibilité en tant qu'acteur majeur du territoire du Grand Paris, le soutien de la Métropole du Grand Paris, engagée depuis 2019, s'impose pour plusieurs raisons :

- Sur la substance, les objectifs du Forum et de la Métropole sont alignés : transition écologique, développement durable, lutte contre les inégalités ;
- La Métropole a un intérêt objectif à être visible et représentée dans un événement de haut niveau qui se tient sur son territoire ;
- Le Forum contribue à l'attractivité du territoire métropolitain pour les organisations internationales, dont les externalités positives sont bien connues ;
- Il offre une opportunité pour l'avenir de mettre en valeur l'action internationale de la Métropole dans le cadre des réseaux associant les métropoles mondiales ;

- Le Forum est une initiative d'intérêt général encore fragile qui finance l'intégralité de son budget annuel (6M€) par de la levée de fonds (dont 10% de l'Etat français).

La métropole du Grand Paris, qui a ouvert la troisième édition du Forum de Paris sur la Paix avec une vidéo du président Patrick OLLIER, a été invitée à participer à la quatrième édition du Forum, du 11 au 13 novembre 2021, qui rassemblera à Paris plusieurs personnalités internationales de haut niveau.

Compte-tenu du positionnement et des attributions de la métropole du Grand Paris, mais également au regard des défis institutionnels qu'elle doit relever, la Métropole souhaite d'ores et déjà annoncer sa volonté d'être partenaire institutionnel du Forum pour la Paix et intégrer le Cercle des partenaires, organe de gouvernance du Forum.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour prendre acte de la volonté de la Métropole de participer au Forum de Paris pour la Paix qui se tiendra en novembre prochain en :

- Approuvant la demande de subvention de l'association du Forum pour la Paix et ainsi verser une subvention de fonctionnement de 80 000 euros,
- Autorisant le Président, à signer les actes administratifs y afférent et à poursuivre la bonne exécution de ce partenariat.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2019/10/04/10 relative à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au Cercle des Partenaires de l'association du Forum de Paris sur la Paix,

Vu les statuts de l'association du « Forum de Paris sur la Paix »,

Vu la demande de subvention adressée par l'association,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que la paix ne sera possible et pérenne qu'à travers une action collective et une gouvernance mondiale adaptée pour répondre aux défis globaux, en matière de santé, d'environnement comme le changement climatique, la qualité de l'air, l'épuisement des ressources naturelles ; et en matière de développement et d'attractivité économiques, de réduction des inégalités, ainsi que la gestion collective de crise majeures comme celle que nous vivons actuellement,

Considérant que la métropole du Grand Paris est constituée en vue de la définition et de la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la compose, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national,

Considérant la rencontre du 19 octobre 2021 entre Pascal LAMY, Président de l'association du Forum pour la Paix et Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris,

Considérant la nécessité de l'action collective et la volonté de la métropole du Grand Paris d'identifier, de soutenir et de mettre en œuvre des projets et des initiatives de gouvernance qui accroissent la capacité du monde à résoudre les grands enjeux contemporains, attractivité et plan de relance,

Considérant l'intérêt pour la métropole du Grand Paris d'être présente et représentée au forum pour la Paix, événement international de haut niveau tant en raison du rayonnement de celle-ci et de l'affirmation de sa voix sur tous les grands sujets de gouvernance, que l'apport de solutions concrètes aux grands défis collectifs engendrés par la crise sanitaire sur son territoire,

La commission « Développement économique et Attractivité » consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la demande de subvention de l'association du Forum de Paris sur la Paix.

ATTRIBUE une subvention de quatre-vingt mille euros (80 000 €) pour l'année 2021 à l'association du Forum pour la Paix.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention de partenariat.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la métropole Grand Paris.